

LVMH

Déclaration des transactions sur actions propres

Paris, le 4 mai 2021

La déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 26 avril au 30 avril 2021 a été adressée à l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mai 2021. Ce document est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans la rubrique «information réglementée» du site internet de la Société (www.lvmh.fr).